SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère des Travaux Publics des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 4,788,929-70.

(Voir les Nºs 31 et 58 de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. le Vicomte Vilain XIIII, le Baron de Labbeville, Wincoz, et le Comte de Mérode Westerloo, Rapporteur.

MESSIEURS.

Votre Commission des Travaux publics a examiné le Projet de Loi de crédits supplémentaires, sollicités par le Gouvernement pour insuffisance des sommes votées par les Chambres pour l'entretien et l'exploitation des chemins de fer de l'État, dans le présent exercice. Aucun de vous n'ignore, Messieurs, la hausse considérable qui s'est produite dans le prix de tous les objets indispensables à nos voies ferrées. Les rails ont augmenté de 15 p. c., les billes de 6 p. c., le combustible de 16 p. c. et la plupart des autres objets de 10 à 12 p.c.

Il n'est donc pas étonnant qu'un trafic, augmenté, lui aussi, de 28 p. c., étant venu se joindre aux premières causes susénoncées, le Département des Travaux publics se soit trouvé devant une insuffisance de crédits pour le chemin de fer, s'élevant à 4,312,552 francs. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, Messieurs, que notre chemin de fer donnera un réliquat, au profit du Trésor, de 20 millions environ, en portant, d'après les faits acquis aujourd'hui, la recette à 62 millions et la dépense à 41 millions 372 mille francs.

Le crédit de 248 mille francs, chiffres ronds, demandé pour liquider de minimes dépenses se rattachant à des exercices clos, de 1867 à 1871, n'a donné lieu à aucune observation, légitimé qu'il est par les explications jointes à l'Exposé des motifs.

Votre Commission, comme la Section centrale de la Chambre des Représentants, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi, dont rapport.

Pour le Président, Vicomte Alf. VILAIN XIIII.

Le Rapporteur,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.